

Additif au CCCT LOT D

PARC DES AIGUILLES



ADDITIF AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIION DE TERRAIN

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DES AIGUILLES

Le présent additif et le cahier des charges de cession de terrain constituent un document unique établi conformément à l'article L 311-6 du Code de l'urbanisme.

L'Aménageur doit l'intégrer intégralement dans tout acte translatif de propriété ou locatif des terrains.

ACQUEREUR / CONSTRUCTEUR :

Société METLOG, SARL au capital sociale de 10 000 €

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 891 853 905

Dont le siège social est situé : La Galinière RD7N 13 790 CHATEAUNEUF LE ROUGE

Avec faculté de se substituer, au plus tard à la date prévue pour la signature de l'acte authentique de cession du lot D, toute filiale de la société BARJANE (RCS 492 331 343) dans les droits et obligations résultant du cahier des charges de cession de terrain.

REFERENCES CADASTRALES DES PARCELLES :

B638 p, B636p, B634p, B632p, B766p, B41p, B46p, B48p, B49p, B50p, B56p, B58p, B59p, B15p, B17p, B18p, B411p, B889p, B892p, B883p, B16p, B23p, B24p, B430p, B431p, B39p, B22p, B27p, B26p, B31p, B32p, B37p, B38p, B414p, B21p, B28p, B30p, B33p, B35p, B36p, B47p, B823p, B822p, B29p, B34p, B57p.

SUPERFICIE DU TERRAIN : 107 272 m²

SURFACE DE PLANCHER AUTORISEE SUR LE LOT : 60 000 m²